

# Assises européennes de la transition énergétique

**Bordeaux**  
**24, 25 & 26 janvier 2017**

---

## **Dossier d'information**

## Contacts :

Grégory Mascarau, 01 53 32 22 45

[g.mascarau@lesepl.fr](mailto:g.mascarau@lesepl.fr)

Hervé Le Dain, 01 53 32 22 41 - 06 45 32 64 39

[h.ledain@lesepl.fr](mailto:h.ledain@lesepl.fr)

# Présentation générale

# Une contribution déjà bien engagée dans la transition énergétique

**Les Epl participent depuis longtemps à la mise en œuvre du mix énergétique français. Leur savoir-faire est reconnu, avec des acteurs historiques comme les entreprises locales de distribution (ELD) et plus de 90 Epl spécialisées dans la fourniture ou la production d'énergies renouvelables. Tour d'horizon.**

Au sein du mouvement des Epl, le secteur de l'énergie est l'un des plus dynamiques en termes de création d'Epl, avec une croissance annuelle moyenne de 13 % par an.

De plus en plus d'Epl s'inscrivent également dans une démarche de réponse globale aux besoins des collectivités (opérateurs multi-activités et multiformes) et se développent en élargissant leurs territoires et domaine d'activité. A titre d'exemple, **Hydrocop**, société regroupant 8 ELD dont 6 Epl intervient dans l'achat de centrales et des investissements dans la création du parc hydraulique en production locale.

Avec le vote de la loi instituant la **Sem à opération unique** (SemOp) en 2014 à l'initiative de la Fédération des Epl, les collectivités disposent d'un outil supplémentaire pour développer les partenariats publics-privés nécessaires aux nouveaux investissements.

Par ailleurs, la **loi du 18 août 2015** a introduit de nombreux dispositifs qui étoffent la capacité d'intervention des Epl, dans la rénovation énergétique des logements par le mécanisme de **tiers financement** obtenu de haute lutte, mais aussi avec les **Sem hydroélectriques** s'inspirant du modèle SemOp ou encore les nouveaux mécanismes de **financement participatif** dans les ENR. Au-delà des objectifs environnementaux, les actions des Epl, aujourd'hui et demain contribuent au développement d'**emplois durables**.

# La loi du 18 août 2015 est venue renforcer le rôle des Epl

**En instaurant un dispositif de tiers financement, en ouvrant le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) et en créant les Sem hydroélectriques, la « loi sur la transition énergétique pour la croissance verte » fait des Epl des acteurs de premier rang en matière énergétique et environnementale.**

*« Pour la première fois, un texte de loi impacte toutes les activités des Epl », se félicite Jacques Chiron, président de la Fédération des Epl et sénateur de l'Isère. « Il renforce les obligations environnementales légales, par exemple en matière de construction ou sur la rénovation des bâtiments publics ou privés, mais représente aussi une formidable source de développement des activités d'Epl existantes ou à créer dans les domaines de l'hydroélectricité, du bâtiment, des énergies renouvelables, des bornes de recharges électriques, etc. »*

## **Le tiers financement, un outil financier venant parfaire l'offre des Epl**

En diversifiant leurs activités ou en se spécialisant dans l'efficacité et la rénovation énergétique, un certain nombre d'Epl ont développé une offre globale et intégrée composée de services complémentaires permettant de réaliser et, éventuellement, de financer des travaux de rénovation énergétique.

Le nouveau dispositif de « tiers financement » leur permettra de faire réaliser des travaux en étalant le « reste à charge » sur une période de 15 à 20 ans, sous forme de redevances. Ce volet vient compléter le plan de financement si nécessaire. Il a été introduit par un amendement proposé par la Fédération des Epl. « La Fédération des Epl a été très active et s'est mobilisée sur ce texte », précise Jacques CHIRON. « Nous avons obtenu ces résultats positifs en matière de tiers financement et de Sem hydroélectriques grâce à un important travail de lobbying ».

## **Un modèle de SemOp spécifique pour l'hydroélectricité**

Créées en 2014, les SemOp constituent, pour les collectivités, un outil supplémentaire afin de développer les partenariats nécessaires aux investissements dans les énergies renouvelables, comme l'hydroélectricité. La loi du 18 août 2015 a ainsi créé un nouvel outil :

la Sem hydroélectrique dont les principes sont basés sur le modèle de la SemOp.  
Spécificités : c'est l'Etat qui peut décider de recourir à la création d'une Sem hydroélectrique dont il serait systématiquement actionnaire en sa qualité de concédant.

### **L'ouverture du dispositif des certificats d'économie d'énergie**

La loi prévoit que le ministre chargé de l'énergie ou un organisme habilité à cet effet peut délivrer des CEE aux « personnes éligibles ». Nouveauté : les Sem, Spl et SemOp dont l'objet social inclut l'efficacité énergétique ou permet de fournir un service de tiers-financement sont désormais éligibles ainsi que les Sem exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux.

Ce nouveau dispositif a également été introduit dans la loi par un amendement soutenu par la Fédération.

Contact :

**Grégory Mascarau**, Fédération des Epl,

Responsable du département mobilité et environnement

01 53 32 22 45

[g.mascarau@lesepl.fr](mailto:g.mascarau@lesepl.fr)

## Le financement des territoires à énergie positive s'élargit aux Epl



Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat a rédigé une instruction ministérielle le 7 novembre autorisant, sous certaines conditions, l'attribution d'appuis financiers à des personnes morales de droit privé, dont les Epl.

L'enveloppe de 500 millions d'euros gérée dans le cadre du **fonds de financement de la transition énergétique** (FFTE) par la Caisse des dépôts et des consignations est

dorénavant ouverte directement aux Epl.

Jusqu'à présent, seules les collectivités, les territoires et leurs groupements pouvaient en bénéficier dans le cadre d'une convention "Territoire à énergie positive". Certaines Epl en avaient déjà bénéficier indirectement dans le cadre de leur accord avec leurs collectivités actionnaires mais les montages étaient compliqués et non systématiques.

Avec cette instruction ministérielle, **les Epl, les associations ou autres personnes morales de droit privé pourront désormais bénéficier directement d'une partie de l'appui financier accordé aux Tepos**<sup>\*</sup>. *"J'examinerai les demandes motivés des territoires, accompagnées de l'avis de la communauté régionale de travail transition énergétique et de l'avis du préfet, tendant à faire bénéficier une société d'économie mixte, une association ou une autre personne morale de droit privé, d'une partie de l'appui financier accordé au territoire concerné"* indique à ce stade Ségolène Royal.

### En savoir +

<sup>\*</sup>Territoires à énergie positive

Grégory MASCARAU



### Annexes

 IntructionTEPOS\_MinistèreEcologie\_7nov2016



# Les Entreprises publiques locales

# Repères – Le mouvement Epl au 1<sup>er</sup> juin 2016

## Les Epl en régions au 1<sup>er</sup> juin 2016

> Repères

Le mouvement Epl au 1<sup>er</sup> juin 2016



## Qu'est-ce qu'une Epl ?

Souvent méconnues du grand public, les Entreprises publiques locales (Epl) sont au **cœur de notre quotidien**. Entreprises au service des **collectivités locales, des territoires et de leurs habitants**, elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité : aménagement, logement, transports, tourisme, culture, énergie, déchets...

**Positionnées entre le tout public et le tout privé**, les Epl se caractérisent par leur nature d'entreprise commerciale, la participation prépondérante des collectivités locales à leur capital ainsi que par leur vocation à **satisfaire l'intérêt général** et à **privilégier les ressources locales**.

Entreprises citoyennes, unies aux collectivités locales, leurs principales actionnaires et clientes, les Epl agissent comme de véritables **locomotives du développement des territoires** : elles concrétisent sur le terrain les politiques et investissements tracés par les collectivités.

Leur valeur ajoutée repose essentiellement sur la réactivité, la souplesse de gestion, la transparence et la capacité à inscrire leurs actions sur le long terme, sous le contrôle des élus. Privilégiant l'intérêt général à l'intérêt financier, elles conjuguent les atouts et valeurs de l'entreprise et du secteur public, au profit des territoires et de leurs habitants.

- Leur marché est un territoire,
- Leur métier : le développer,
- Leur valeur ajoutée : marier les atouts et les valeurs du privé et du public

### Des solutions sur mesure pour les élus locaux

Impulser le dynamisme économique, social et culturel, anticiper les évolutions de gestion de services publics, améliorer la qualité du service rendu aux habitants, palier la raréfaction des financements publics, agir rapidement dans une logique de développement durable... tels sont aujourd'hui les principaux enjeux auxquels les élus locaux doivent répondre.

Dans ce contexte, les Entreprises publiques locales (Epl) représentent des solutions à la fois performantes, solidaires et sur-mesure permettant d'optimiser et de moderniser l'action locale.

Gouvernance, composition du capital, nature des missions... aux collectivités et aux élus la liberté de choisir, parmi la gamme Epl, la composante qui répondra le mieux aux enjeux locaux. Aux réponses apportées depuis près de 100 ans par les Sociétés d'économie mixte (Sem), associant capitaux publics et privés, et des Sociétés publiques locales (Spl), à 100 % publiques, s'ajoutent désormais celles des SemOp, les Sociétés d'économie mixte à opération unique, vecteurs d'une coopération équilibrée entre les collectivités et les opérateurs privés autour d'un projet ou d'une mission donnée.

Entreprises de droit privé, elles sont dotées aujourd'hui de **trois statuts** juridiques :

### Les Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les plus anciennes et les plus nombreuses des Epl, les Sem sont des sociétés anonymes créées par les collectivités locales (ou leurs groupements). Elles disposent d'au moins sept actionnaires, dont l'un est obligatoirement une personne physique ou morale de droit privé. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir plus de 50 à 85 % du capital. Les actionnaires privés apportent leur savoir-faire et contribuent à la bonne gouvernance de la société. Les Sem sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ainsi que toute activité d'intérêt général entrant dans le champ de compétences des collectivités locales. Leur champ d'action territorial n'est pas limité. Elles peuvent intervenir pour d'autres clients que leurs actionnaires, ainsi que pour leur propre compte. Les collectivités locales ne peuvent leur confier des missions qu'au terme d'une procédure de mise en concurrence. Il existe aujourd'hui 971 Sem en France.

### Les Sociétés publiques locales (Spl)

Les Spl sont un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales depuis 2010. Ce sont des sociétés anonymes créées et entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements). Comme les Sem, elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. A contrario, elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, les Spl n'ont pas à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics. Elles se doivent par contre de mettre en concurrence leurs prestataires. Il existe aujourd'hui 269 Spl.

### Les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)

Dernières nées des Epl en juin 2014, les SemOp sont juridiquement proches des Sem « traditionnelles », spécialement quant à leurs domaines d'intervention. Elles sont créées par une collectivité locale ou un groupement de collectivités, avec au moins un actionnaire opérateur économique. Les SemOp sont constituées, pour une durée limitée, en vue de l'exécution d'une seule opération confiée par contrat par la collectivité actionnaire. La sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques et l'attribution du contrat à la SemOp sont effectuées par un unique appel public à la concurrence. Sociétés à mission unique, les SemOp sont dissoutes de plein droit au terme du contrat confié. La collectivité territoriale détient entre 34 % et 85 % du capital de la société, c'est-à-dire qu'elle dispose a minima de la minorité de blocage. En outre, le président du conseil d'administration ou de surveillance d'une SemOp est obligatoirement un élu tandis qu'un pacte d'actionnaires vient préciser les règles de gouvernance. Au 1<sup>er</sup> juin 2016, 3 SemOp étaient créées, une quinzaine de projets en cours de création.

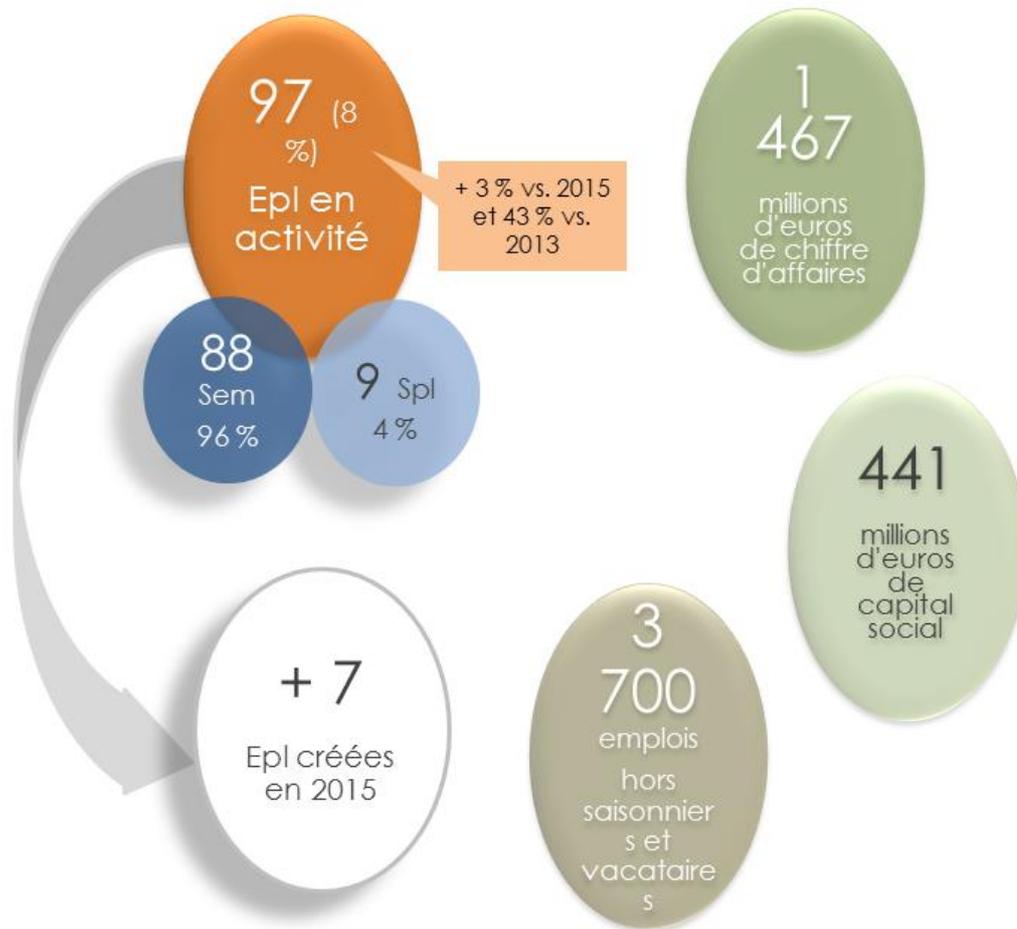
### Quelques exemples d'équipements ou d'événements connus gérés par des Epl :

- la Tour Eiffel (Sete)
- la Folle journée de Nantes (Sem La Folle Journée)
- le Palais des Papes d'Avignon (Avignon Tourisme)
- la future Bercy Arena (Saem du POPB)
- le Vendée Globe (Sem Vendée)
- Vulcania en Auvergne (Sem Volcans)
- Nausicaa à Boulogne-sur-Mer
- le marché d'intérêt national de Rungis (Semmaris)
- la grotte de Lascaux (Semitour)

> Pour plus d'informations sur les Epl : [www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr)

# Le secteur de l'énergie (Eplscope 2016)

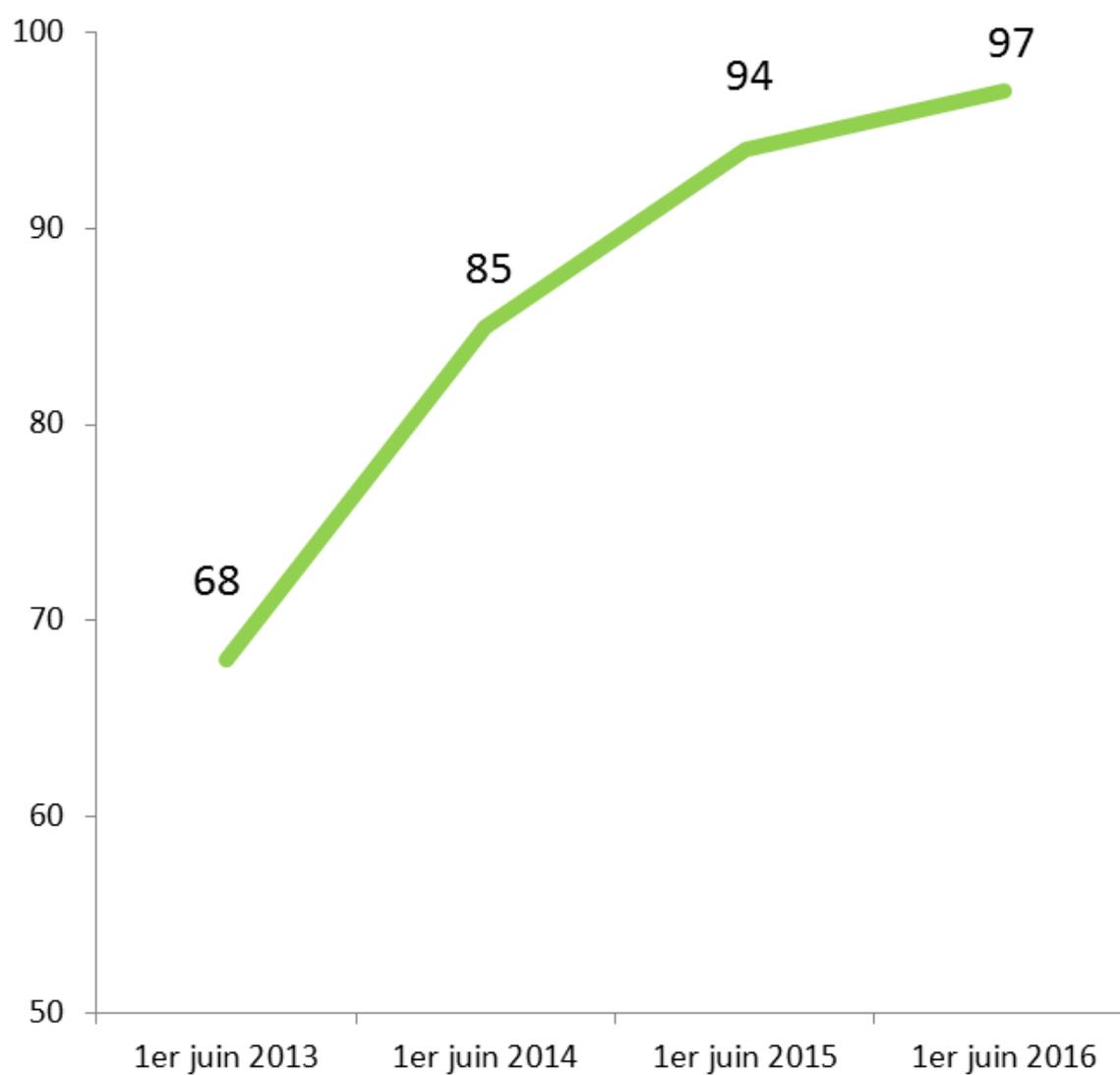
## Repères – Secteur de l'énergie



Secteur de l'énergie - EplScope 2016

## Repères – Secteur de l'énergie

### Une croissance de + 43 % en 4 ans



Secteur de l'énergie - EplScope 2016



# Exemples d'Epl dans le secteur de l'énergie et de la transition énergétique

## Une SemOp pour faire d'Amiens une référence en ENR



Née le 1er janvier 2017, Amiens Énergies est la première SemOp française créée dans le domaine de l'énergie. Engie-Cofely en est l'actionnaire opérateur. Sa mission : exploiter et développer le réseau de chaleur de la ville d'Amiens. Autre nouveauté, la Caisse des dépôts en sera un des principaux actionnaires. Aux commandes du projet depuis le début, Benoît Mercuzot préside ce nouvel opérateur énergétique. L'adjoint au maire d'Amiens et vice-président de la Communauté

d'agglomération Amiens Métropole en charge des finances et de l'innovation, nous en révèle les contours et l'esprit d'audace qui a prévalu à sa création.

### Quels ont été les besoins exprimés par la Ville ?

La nouvelle majorité arrivée en 2014 héritait d'une gestion du réseau de chaleur en régie. Bien qu'elle propose un tarif parmi les plus bas de France, nous risquions de disposer de moins en moins de moyens techniques et humains pour assurer une gestion en direct. Par ailleurs, **le réseau a besoin d'être modernisé et étendu** pour accroître le nombre de raccordement aux équipements et aux logements afin de faire bénéficier au plus grand nombre une source d'énergie propre, fiable et pérenne. Pour cela, nous avons besoin d'entrer dans une démarche de développement.

### *"La SemOp modernise le partenariat public-privé"*

### Pourquoi avez-vous opté pour une Sem à opération unique ?

Nous ne souhaitons pas nous lancer dans une délégation de service public classique où la Ville effectuerait un contrôle a posteriori. Nous ne voulions pas non plus d'une structure où la Ville jouerait un rôle passif laissant à un opérateur privé la capacité d'imposer ses choix, ou d'un opérateur associant la Ville à des actionnaires dormants. La SemOp offre un vrai cadre de **partenariat public-privé actif** !

### Quel type de partenariat ?

C'est vrai que l'outil n'est pas encore très connu. Dans une SemOp, l'actionnaire privé peut être majoritaire, ce qui est le cas d'Amiens Énergies. La SemOp permet de confier à un expert l'aspect commercial et technique dont la collectivité n'a pas à s'occuper. En revanche, les orientations et décisions stratégiques ne peuvent pas être prises sans cette dernière qui participe activement à la gouvernance de la structure. Ainsi, toute décision du comité stratégique qui ne serait pas adoptée à l'unanimité devra faire l'objet d'une validation en conseil d'administration avec une majorité qualifiée nécessitant l'accord de la Ville. Le choix d'avoir créé une SemOp nous semble juste et profitable à tous.

### *"Tout décision adoptée à l'unanimité"*

### Concrètement, comment est-elle organisée ?

L'assemblée constitutive a eu lieu le 16 décembre. La gouvernance s'organise autour de 3 niveaux de décision. Le **conseil d'administration** est composé de 7 membres : 3 représentant la Ville d'Amiens, 3 autres l'opérateur et 1 pour la Caisse des dépôts. Le **comité stratégique** est composé d'élus de la collectivité et de l'opérateur. Et enfin une direction générale menée par **David Lemaître**, mis à disposition par Engie-Cofely. La SemOp disposera des compétences de plusieurs collaborateurs (responsable technique, gestion, facturation, équipe commerciale dédiée au démarrage pour assurer le développement, responsable d'exploitation, techniciens, ...) dont certains seront salariés de la SemOp et d'autres mis à disposition soit par Cofely, soit par la collectivité.

### Et son capital ?

La SemOp dispose d'un capital de 8 millions d'euros : 51 % pour Cofely, 34 % pour la Ville et 15 % pour la Caisse des dépôts.

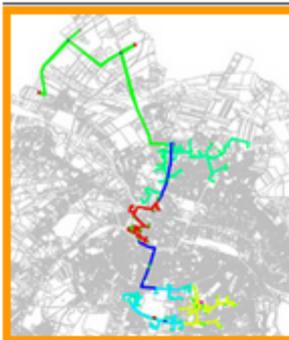
### "Les gains générés financeront la rénovation énergétique"

#### La Ville a choisi Engie-Cofely comme opérateur. Selon quels critères ?

Parmi les 3 concurrents, la société proposait un projet qui offrait un **panier varié d'énergies renouvelables** (géothermie, méthanisation, biomasse, gaz...) et intégrait une part d'énergies recyclables plus conséquente (jusqu'à 60 %) comme la récupération des eaux usées de la station d'épuration d'Ambonne. De plus, Engie-Cofely avait réalisé une **campagne de pré-commercialisation** auprès d'établissements publics et privés qui a permis de mieux faire connaître le projet et son caractère vertueux. Le projet de ce candidat s'est révélé très engagé sur la transition énergétique et également très équitable.

#### ... Des avantages qui ne sont pas éloignés des ambitions de la mairie pour sa ville.

Oui, Amiens confirme, avec ce projet de gestion et d'extension du réseau de chaleur, son ambition de se placer comme collectivité de référence dans les ENR. Aussi, la Ville s'est engagée à ce que les retours sur investissements générés par la SemOp participent au financement de la rénovation énergétique des logements privés dans les zones où ils ne sont pas rattachés au réseau de chaleur.



#### R comme récupérable

La ville d'Amiens dispose actuellement d'un réseau de chaleur restreint à 2 zones, l'une au nord, l'autre au sud. La SemOp **Amiens énergies** a pour mission d'en assurer l'exploitation à travers une amélioration et une extension des installations qui seront interconnectées en 2019.

**Au nord** : 3 installations fonctionnent au gaz naturel. Pour compléter les moyens de production, plusieurs sites ont été identifiés pour disposer de **chaleur excédentaire ou de récupération**, notamment à la station d'épuration d'Ambonne où l'énergie contenue dans les eaux usées sera valorisée par des pompes à chaleur. L'usine de méthanisation, quant à elle, a un potentiel d'énergie de récupération qui sera injecté dans le réseau, tout comme le surplus d'énergie produite par la centrale Dunlop.

**Au sud** : le réseau existant sera renforcé par l'installation de 2 chaufferies (géothermie et biomasse).

Deux autres sites, la **Zac Intercampus** et la **Zac Gare La Vallée**, bénéficieront de solutions géothermales.

Tous ces moyens de production permettront de disposer d'un taux d'ENR moyen de 60 % dès 2019. Le projet bénéficiera, entre autres, des financements de l'Ademe, du Fonds Chaleur et de fonds européens.

Hervé LE DAIN



# Qui « Sem » les projets énergétiques en récoltent les fruits

A l'heure où l'accord de Paris et la Cop 22 s'inquiètent des errances climatiques du nouveau président des Etats-Unis, la France joue à fond la carte de l'audace territoriale. Et les Sem, et plus largement les Epl, sont à la proue de ce mouvement de fond.



Le 4 novembre 2016, le Président François Hollande inaugure l'unité de méthanisation de Liger. La marque d'une reconnaissance pour un projet au long cours. Photo ©Liger)

C'était le 22 juillet dernier au ministère de l'Environnement. Près de 300 élus et techniciens de collectivités locales répondent présents au rassemblement des **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV), lancés dans la foulée du vote de la loi sur la transition énergétique de 2014. En tribune, les témoignages se succèdent. Daniel Trump, futur président climato-sceptique des États-Unis, n'est pas encore élu. Mais, après coup, on peut se dire que l'affichage de ce dynamisme de terrain procède d'un rite cathartique.

"Je n'attends rien des décisions d'en haut. Quand elles existent, il faut les saisir. Sinon, c'est localement que les projets les plus audacieux se construisent". **Grégoire Super**, maire de Locminé (Morbihan), président de la **Sem Liger** (Locminé innovation et gestion des énergies renouvelables) sait de quoi il parle. Il n'a pas attendu la loi sur la transition énergétique pour entrer dans le vif de la diversification du mix énergétique. La biomasse a frayé le chemin d'une prise de conscience remontant à 2011.

## La présence de François Hollande, "une reconnaissance"

La première pierre de cet ensemble a été posée en août 2012 avec la mise en service d'une **chaufferie bois** d'une puissance de 1,5 MW. Un réseau de chaleur se déployant sur 4 km et fournissant à ce jour un centre aquatique, un gymnase, un collège et un lycée, une salle multifonctions ainsi qu'un industriel de l'agroalimentaire. Mais le meilleur était à venir avec l'inauguration le 4 novembre 2016, en présence du président de la République **François Hollande**, d'une **unité de méthanisation**. Une installation qui permettra de valoriser les déchets produits localement dans un rayon de 20 km.

*"La présence à cette inauguration du président de la République a été ressentie comme une reconnaissance pour tous les efforts audacieux entrepris depuis 2011, se réjouit le maire de Locminé. Face à la baisse de la DGF, nous devons trouver des moyens maîtrisés sur le plan local pour agir". Et de poursuivre : "On aurait pu choisir un grand groupe industriel. La Sem nous a donné une solution gagnant-gagnant. De plus, 8 % du capital reviennent aux citoyens. Lors de l'opération 'portes ouvertes', organisée début novembre, 4 000 Locminoïses ont visité la nouvelle installation. Ils sont fiers de ce que nous avons réalisé avec eux".*

### **Dans les Landes, une Seml pour anticiper la transition énergétique**

Sous les ors de la République, le 22 juillet, **Patrick Sabin** est venu vanter l'agilité du modèle Sem. Maire d'Escourbe, petite commune des Landes, il a été à l'origine, il y a deux ans, du lancement de la **Sem Tepos de la Haute Lande**, qui regroupe trois communautés de communes. *"Nous avons joué à fond la carte des TEPCV car le coup de pouce des 500 000 euros constituait une réelle opportunité à saisir, dit-il. L'objectif est l'autonomie de gestion des ressources énergétiques sur notre territoire. 25% du capital de la Sem sont détenus par 500 citoyens, via la création d'une coopérative citoyenne. Le ticket d'entrée est de 100 euros et les citoyens actionnaires sont prioritaires dans la redistribution des dividendes".*

La première étape de la Sem consiste à dégager rapidement des revenus à court terme pour financer ses activités. *"Il est hors de question de recourir à l'impôt. L'installation d'une trentaine de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux et intercommunaux permettra de dégager le budget nécessaire pour assurer le fonctionnement de la structure", assure Patrick Sabin.*

---

### **Les Epl éligibles au financement des Tepos**

Par **instruction ministérielle du 7 novembre 2016**, l'enveloppe de 500 millions d'euros gérée dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) par la Caisse des dépôts et consignations est dorénavant ouverte aux Epl. Elles, comme les associations ou d'autres personnes morales de droit privé pourront désormais bénéficier directement d'une partie de l'appui financier accordé aux Tepos. [En savoir +](#)

Stéphane Menu



## Quand l'épargne citoyenne tombe dans les panneaux

Dans la Vienne, c'est par le financement participatif que la Sem Sergies a choisi de réunir une partie des fonds nécessaires à ses installations de production d'énergies renouvelables. Dernière opération en cours, la centrale photovoltaïque à Iteuil près de Poitiers sera capable de fournir de l'électricité à environ 600 foyers. Démarré en juin, le chantier devrait être terminé en novembre.



La centrale photovoltaïque à Iteuil près de Poitiers recouvre 13 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, soit deux fois plus qu'un terrain de football.

Avec ses 13 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, deux fois plus qu'un terrain de football, la nouvelle centrale couvrira la toiture d'un bâtiment industriel. Première originalité du projet, la Sem et le propriétaire des lieux ont passé un accord. "Nous nous sommes engagés à déposer l'actuelle toiture amiantée. En contrepartie, nous ne paierons pas de loyer", annonce **Emmanuel Julien**, président du directoire de **Sergies**, l'entreprise bénéficiant d'un bail emphytéotique.

La seconde originalité est d'avoir fait appel à une plateforme de *crowdfunding* pour lever des fonds auprès de particuliers, **Lumo** en l'occurrence. Sur un coût total de 1,9 million d'euros financés à 80 % par l'emprunt et à 12 % sur fonds propres, Sergies a décidé d'ouvrir au financement participatif les 8 % restant, soit 150 000 euros émis sous forme d'obligations. Un montant significatif, pas forcément décisif, mais l'idée d'un tel montage, n'est pas née d'hier.

"En 2008, nous avons construit un premier parc éolien. Nous avons été approchés par des habitants qui souhaitaient investir dans le projet", explique le responsable. À l'époque, la réglementation ne le permettait pas, mais avec la suppression du monopole bancaire en 2014, les perspectives ont changé.

### Un dispositif simple à gérer, un coût quasi nul

L'an dernier Sergies a procédé à deux premières expériences : une **centrale photovoltaïque** en partie financée avec des fonds participatifs de Lumo pour des montants similaires à ceux de la centrale d'Iteuil, et un **parc éolien** partiellement abondé par un dépôt à terme\* du Crédit Agricole. "Nous avons constaté que le système était extrêmement simple à gérer, nous n'avons à chaque fois qu'un seul interlocuteur, Lumo ou le Crédit agricole, et non pas les 200 à 250 souscripteurs que

*chaque projet a attiré”, poursuit Emmanuel Julien. Autre enseignement, le coût pour la Sem est quasiment nul. “Enfin, la participation donne une vraie dimension locale, territoriale et citoyenne. La plupart des souscripteurs vivent dans le département. Il y en a qui sont plus éloignés, mais au fond, ce qui importe c’est cette volonté de s’impliquer. Pensez que pour le parc éolien, nous avons levé 1 million d’euros en à peine 15 jours sur les 30 que coûtait l’opération !”*

Présent dans l’hydroélectricité, le photovoltaïque, les réseaux de chaleur, la méthanisation et l’éolien, Sergies a produit 123 millions de kWh en 2014, **l’équivalent des besoins en électricité de 60 000 habitants**, hors chauffage et eau chaude sanitaire. La Sem, également actionnaire de 5 Epl du domaine de l’énergie en France, entend se doter de nouvelles installations de production électrique. La création d’une nouvelle ferme éolienne est à l’étude et le financement participatif sera encore une fois de la partie.

Pierre Magonetto/Naja

\* Il s’agit d’un dépôt bancaire rémunéré, ne pouvant être récupéré qu’après une certaine période de temps. (ndlr)

## Le défi de l'habitat pavillonnaire

Comment faire de la rénovation énergétique des bâtiments de façon massive, dans une région marquée par la présence de près de 80% de logements individuels, souvent implantés sur des zones rurales ? Le pari vient d'être relevé par la Sem Artée, en Poitou-Charentes.



Les actionnaires et les salariés d'Artée à l'issue du conseil d'administration du 14 septembre : les équipes de la toute nouvelle Saeml ont déjà réalisé leurs premiers états des lieux chez des particuliers. ©Chloé Lenain

"Dans cette région qui s'affiche comme territoire de l'excellence environnementale, les élus avaient engagé une réflexion sur ce sujet depuis 2013", explique **Géraldine Barand**, responsable de la communication de l'**Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie** (Artée), Société anonyme d'économie mixte créée au printemps dernier pour le conseil et le financement des travaux. En effet, pas moins de 300 000 maisons disséminées sur le territoire sont potentiellement concernées.

Comment entrer en contact avec les propriétaires, leur faire connaître l'offre d'Artée, les aides fournies, les dispositifs ? Pour l'agence, ça a d'abord été une affaire de partenariat. Partenariat avec des actionnaires qui vont jusqu'à la porte de chaque maison, Edf et Engie, par exemple qui sont devenus des ambassadeurs de la Sem. **Soregies** et **Seolis**, deux énergéticiens locaux également sous forme de Sem, reconnus dans la région, sont également très impliqués dans la démarche en tant qu'actionnaires. Partenariat encore avec l'**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie** (Ademe) dont les 12 espaces info-énergie sont autant de points relais. Partenariat aussi avec 7 plateformes territoriales de la rénovation énergétique portées par des collectivités.

### Un tiers de confiance qui se voit en tiers financeur

C'est aux plateformes et aux espaces info-énergie d'élaborer les premières phases du **parcours de rénovation énergétique** des propriétaires. Mais, après le diagnostic et la définition des travaux à accomplir, vient toujours le délicat problème du financement. Sur ce point Artée a su innover et encore une fois, jouer collectif. Elle a élaboré le concept de "**tiers de confiance**", une garantie technique du projet, qui doit inciter les banques à accorder les prêts nécessaires. La règle est simple : le coût des mensualités ne doit pas être éloigné du montant des économies d'énergie réalisées tous les mois dans les maisons rénovées. Pour autant, Artée fixe une condition à l'acceptation des dossiers : les travaux doivent être exclusivement réalisés par des artisans de la région, titulaires du

label **Reconnu garant de l'environnement** (RGE), une mesure de soutien à l'emploi local.

*"Artée démarre son activité et n'a pas encore de bilan à proposer, juste un modèle à faire valoir qui pourrait bien faire mouche tant les demandes de renseignements semblent nombreuses", constate Géraldine Barand. La création d'une **plateforme Internet**, qui permettra à chacun de faire son propre diagnostic en ligne, est en cours. Quant à la direction de l'entreprise, elle pense déjà à une seconde phase. Elle entend bien devenir à terme "tiers financeur", pour faciliter l'accès au financement des travaux de rénovation au plus grand nombre.*

Pierre Magonno/Naja

# À Montpellier, la Serm fait feu – et froid – de tout bois !

Avec l'appui d'une start-up française, la Serm montpelliéraine invente un nouveau générateur au bois capable de produire électricité, chaleur et froid. Une sacrée innovation, qui a aussi le mérite de porter l'ingénierie nationale hors des frontières. Bref, un trois-en-un qui fait d'une pierre deux coups !



Sous la conduite de la Serm, la nouvelle centrale de cogénération biomasse montpelliéraine ne se contente pas d'abriter une innovation technique. Elle aussi la faire rimer avec esthétique ! ©Marie-Caroline Lucat

Depuis peu associée à la **Société d'aménagement de Montpellier Méditerranée métropole** (SA3M), la **Société d'équipement de la région de Montpellier** (Serm) accompagne depuis 55 ans la métamorphose urbaine de Montpellier en grande métropole... Une métamorphose que l'Epl d'aménagement a très tôt lié à la **performance énergétique**, consciente des enjeux cruciaux de celle-ci. Mais celle qui se place ainsi déjà comme le premier producteur d'énergie renouvelable sur la métropole vient aujourd'hui de franchir un nouveau degré avec sa toute dernière "centrale trigénération au bois".

## Circuit court pour réseaux urbains

L'innovation est inversement proportionnelle au charme de l'intitulé ! "À partir de bois issu de forêts locales durablement gérées a en effet ainsi été inventé un tout nouveau procédé de chaufferie capable de produire de l'électricité depuis une eau à basse température, au regard des procédés classiques (200°)", s'enthousiasme **Frédéric Cauvin**, directeur adjoint de la Serm, en charge de l'énergie.

Résultat : non seulement la petite **centrale de cogénération biomasse** transforme l'énergie thermique en énergie électrique (avec un rendement global 3 fois supérieur à celui d'une centrale électrique), mais elle peut simultanément produire de l'eau chaude ainsi que du froid, à partir d'unités installées dans les immeubles climatisés.

### Un partenariat public-privé lumineux !

Conçu pour approvisionner durablement et à bon marché les nouveaux éco-quartiers de **Port Marianne** - à terme plus de 5 000 logements et 300 000 m<sup>2</sup> de bureaux, commerces et équipements publics - "*l'équipement inédit permet d'ores et déjà de fournir en électricité tout le réseau public du périmètre tandis que la chaleur alimente 40 des 70 immeubles promis, au final, au raccordement avec une facture eau/chauffage inférieure à 25 euros par mois pour un F3/F4*", rapporte Frédérick Cauvin.

Sur ce territoire emblématique du Montpellier du 21<sup>e</sup> siècle s'écrit ainsi déjà, en quelques chiffres, le succès annoncé d'une démarche visionnaire qui a également su donner à une start-up française le coup de pouce essentiel pour mettre en œuvre sa technologie, participant, par cette fructueuse coopération public/privé, à la réindustrialisation du tissu national.

---

### La parole aux candidats des Trophées :

Du 15 novembre à Noël, afin de saluer et de faire connaître la qualité de tous les projets qui ont concouru aux Trophées des Epl 2016, le site *Servir le public* publie chaque semaine un article sur les autres candidats que les lauréats. Accédez à la [fiche de présentation](#) de la **Serm34**.

Lire aussi notre [dossier consacré aux lauréats](#) des Trophées des Epl 2016



# La plus importante opération de logements certifiés Passivhaus en France

La Sem Lad-Sela aménage un "quartier à impact neutre pour l'environnement". En clair, 320 logements passifs, une production d'énergie photovoltaïque généralisée, une gestion optimisée du réseau électrique et la biodiversité mise à l'honneur. Exemple, l'opération se veut reproductible.



Perspective générale (non contractuelle) du quartier de la Fleuriaye. ©Batimage pour Loire-Atlantique Développement-SELA.

Créé en 1959, **Loire-Atlantique développement-Sela** est passée à la vitesse supérieure en 2006 en créant son pôle Énergie-Environnement. La Sem s'appuie ainsi sur 3 piliers pour mettre en œuvre une démarche *smart grid* rationnelle : **l'aménagement durable**, la **construction passive** et la **production d'énergies renouvelables**.

Les résultats ont rapidement été au rendez-vous. Le pôle Énergie-Environnement a permis à la Sem de se lancer avec succès dans la construction passive en réunissant les 3 atouts de la certification *Passivhaus*(1) : l'énergie, le confort, la santé.

*"Grâce à nos nouvelles compétences, nous avons été en capacité de démultiplier ce type d'opérations novatrices, explique **Hugues Delplanque**, responsable du pôle. L'expertise en transversalité de la Sem lui permet de se positionner en chef d'orchestre de l'opération et cela jusque dans les moindres détails."*

## Un taux de couverture en énergies renouvelables de 100% à l'échelle du quartier

Cette multi-compétences se traduit parfaitement dans la construction actuelle de **la plus importante opération de logements certifiés Passivhaus en France**. Cela se passe sur le quartier de **la Fleuriaye**, à Carquefou, près de Nantes. Une démarche *smart grid* structurée qui résulte de la maîtrise de la consommation énergétique via la certification *Passivhaus* de 320 logements mais aussi de la maximisation de la production d'énergie renouvelable comme de la distribution d'électricité.

Ces logements d'un nouveau genre seront livrés entre juillet 2016 et juin 2017 avec la mise en place de 5 centrales photovoltaïques (6 000 m<sup>2</sup> de panneaux) dont une première de 250 kWc déjà en service depuis juin 2015. Les transformateurs communicants sont déjà installés.

#### **Aucune subvention**

*"L'opération ne bénéficie d'aucune subvention, un point essentiel dans le contexte actuel de restrictions budgétaires des collectivités. Cela est possible grâce au partage économique du projet avec notamment des tiers investisseurs", se réjouit Hugues Delplanque.*

Par ailleurs, le respect de la biodiversité n'a pas été oublié avec des **corridors écologiques** ou des **passages à faune** qui restent exceptionnels sur ce type d'opération.

Forte de son expérience et de son expertise, Lad-Sela ne veut pas s'arrêter là. Elle est prête à relever le défi sur d'autres opérations quelles que soient les typologies de bâtiments ou de logements.

*(1) Niveau très élevé de la performance en consommation énergétique d'un bâtiment.*



# Energies Posit'If met les gaz sur les copropriétés

La Sem francilienne Energies Posit'If, première société de tiers-financement dédiée à la rénovation énergétique, a inauguré le chantier de la copropriété de Lançon-Rungis dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ce dernier préfigure le rôle des Sem dans ce secteur très porteur de la transition énergétique.



Le chantier sera achevé avant la fin du mois d'octobre 2016. Photo : Energies Posit'If

Pour cette copropriété, il n'y avait pas d'autre choix. "C'était une vraie passoire énergétique", assure **Emilie Dorion**, chargée d'opérations à la **Sem Energies Posit'If**, première société de tiers-financement dédiée à la rénovation énergétique (lire encadré). Erigée dans les années 60, comptant 31 logements, la copropriété est effectivement mal en point : système de chauffage au fioul obsolète, ravalement de façade mal effectué.

Face à cette situation, les copropriétaires n'entendent pas se résigner : le conseil syndical a fait appel à la Sem pour qu'elle conçoive techniquement un projet de rénovation et qu'elle propose un plan de financement. Au total, les travaux coûtent plus d'un million d'euros, soit 33 000 euros TTC par logement en moyenne. Au programme : un nouveau **chauffage à gaz condensation**, l'**isolation thermique** des murs, du toit-terrasse et la pose de **panneaux solaires** pour la production d'eau chaude sanitaire.

## Livraison fin octobre 2016

Sur le plan financier, la **mobilisation des acteurs publics** anticipe ce que seront les chantiers identiques dans les prochains mois :

- la région Île-de-France et l'Ademe ont accordé une subvention de 324 840 euros ;
- dans le cadre du programme d'aides individuelles de l'Anah, 106 243 euros sont mobilisés ;
- le crédit d'impôt transition énergétique permet d'ajouter 120 000 euros.

Pour financer le **reste à charge**, les copropriétaires passent essentiellement par le prêt collectif de Domofinance bonifié par la région, accessible sans conditions de ressources sur la base d'un taux de 2,31 % sur 15 ans. "À ce jour, un gros tiers du chantier a été réalisé, sa livraison est prévue pour octobre de cette année", affirme Emilie Dorion.

Depuis sa création en 2013, la Sem accompagne les copropriétés franciliennes dans leurs projets de rénovation énergétique. Un vaste chantier : en Île-de-France, plus d'un million de logements en copropriété sont concernés. Or, notamment lorsqu'elles connaissent des dégradations, l'intervention publique est juridiquement plus complexe sur les copropriétés que sur l'habitat social, le nombre de propriétaires privés augmentant les risques de blocages administratifs. D'où le rôle essentiel de la Sem, qui accompagne à ce jour 28 copropriétés, soit 4 000 logements pour un montant d'investissement de plus de 50 millions d'euros.

---

#### Débloquer le tiers-financement

C'est un paradoxe. La Sem Energies Positif est bien la **première société de tiers-financement en France** dédiée à la rénovation énergétique... mais elle ne peut pour l'heure y recourir ! La faute au nombre limité de sociétés de caution positionnées sur le marché de la copropriété qui garantissent les emprunts collectifs. Ce système permettrait à la Sem d'**avancer des fonds** pour la réalisation des travaux et de **se rembourser sur les économies de charges réalisées**. Cette difficulté, relevant de débats juridiques très techniques, devrait être réglé avant la fin de l'année. Les chantiers à venir passeront donc par le tiers-financement.

Stéphane Menu



# Géothermie « sociale » à Grigny 2

Quand la transition environnementale offre une solution sociale pour sauver une copropriété dégradée de 5 000 logements placée sous administration judiciaire... En 2017, à Grigny 2, la géothermie réduira la fracture énergétique des copropriétaires de 800 000 euros par an ! Le chantier a commencé hier lundi 3 octobre.



Les travaux de forage ont commencé. L'eau à 71°C se trouve à 1 800 mètres de profondeur ©SEER

"Quand j'ai pris la direction de la SEER (ndlr, **Société d'exploitation des énergies renouvelables Grigny Viry-Châtillon**) il y a 2 ans, je me suis dit qu'il était dommage de ne pas profiter de la nappe du Dogger et de son eau à 71° C qui coule sous Grigny 2 pour effectuer de grosses économies d'énergie", assure **Martine Flamant**, directrice générale de la société publique locale créée en 2014 dans le but exclusif de porter le projet.

L'eau du Dogger a su adoucir la position du tribunal d'instance d'Evry, accordant son feu vert à l'administrateur judiciaire pour lancer cet ambitieux projet : un investissement de 29,1 millions d'euros pour une **économie de 800 000 euros par an** en chauffage et eau chaude. La SEER a alors immédiatement lancé l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de **forage**, l'objectif étant de mettre en service la solution géothermique dès l'hiver prochain.

Techniquement, il faudra aller pomper à 1 800 mètres de profondeur pour remonter l'eau chaude de la nappe, capable de produire 70 000 mégawattheures et d'alimenter un réseau d'environ 18 km. Au-delà de Grigny 2, le quartier du **Plateau de Viry-Châtillon** en profitera tandis que la **Grande Borne** en fera un usage complémentaire.

Dès l'hiver 2018, les habitants de la Zac centre-ville de Grigny ainsi que ceux des Coteaux de l'Orge, à Viry-Châtillon, seront à leur tour concernés.

## Une Spl plutôt qu'une DSP

La détermination de tous a payé. "Ce projet technique au profit d'un projet social est de plus auréolé des vertus de l'écologie", souligne Martine Flamant, la géothermie permettant d'éviter l'émission de 15 000 tonnes de CO<sup>2</sup>. En attendant l'arrêté formalisant l'**opération de requalification d'intérêt national** pour Grigny 2, les financeurs publics ont fait montre d'une exceptionnelle mobilisation.

Concernant les travaux de forage, la subvention du fonds chaleur couvrira 31 % de la facture, financée par l'**Ademe** et le **Conseil régional**. La réalisation de travaux dans les réseaux secondaires et les sous-stations, dont le coût est de 9 millions d'euros, sera financée à hauteur de 95 % par l'**Agence nationale de l'habitat** (Anah) et aussi la Région.

La SEER pilote le chantier jusqu'à la future exploitation du réseau, en lien avec le **Sipperec** (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), l'actionnaire majoritaire. *"Grigny et Viry-Châtillon ont choisi de confier à une Spl l'ensemble du processus plutôt que de recourir à une délégation de service public. C'est un choix pertinent offrant une souplesse d'intervention tout en privilégiant le sens de l'intérêt public"*, conclut Martine Flamant.

---

**Visite publique et gratuite** du chantier sur inscription à partir du 10 octobre au 01.69.06.02.10

Stéphane Menu



# Grenoble veut rendre l'énergie "intelligente"

La Sem Gaz et électricité de Grenoble (GeG) poursuit un objectif de gestion raisonnée des réseaux d'énergie en responsabilisant techniquement les consommateurs. Une étude atteste que ce chemin vers l'idéal sera long.



les consommateurs pourront bientôt agir sur leurs usages grâce à la smart city. ©GEG

La loi sur la transition énergétique prévoit de réduire, en 2050, 50 % des consommations énergétiques par rapport à 2012. A Grenoble, le chemin pour y parvenir passe par la **mobilisation des citoyens** autour des économies d'énergie.

"Depuis quelques années, les nouvelles technologies commencent à rendre les différents réseaux de la ville plus intelligents ou communicants. C'est le principe de la *smart city* d'avoir accès, avec le consentement du citoyen, aux données de consommation de l'électricité, le gaz, l'eau... et de les restituer pour pouvoir agir sur les usages", décrit **Nicolas Flechon** qui pilote les projets *smart énergies* à la Sem GeG.

La ville a été l'un des 13 premiers dossiers labellisés Écocité (Plan d'action ville durable avec le soutien des investissements d'avenir de l'État). Le dispositif permet aux collectivités de mettre en place des démonstrateurs urbains innovants, précurseurs de la *smart city*, ce qui a donné lieu à la démarche **Vivacité** sur Grenoble, portée par GeG et Atos World Grid, entreprise spécialisée dans les services numériques. Vivacité pose les principes d'un monitoring territorial multi-énergies, permettant une vision globale des flux énergétiques pour aider à la planification et proposer des actions détaillées aux consommateurs.

## La consommation ne diminue que très légèrement

Parallèlement, le projet **GreenLys** a été un test grandeur nature de gestion intelligente du réseau électrique grenoblois. "De 2012 à 2016, nous avons essayé de savoir comment les consommateurs volontaires se comportaient dans le cadre d'un smart grid (Ndlr, réseau de distribution d'électricité "intelligent"). Vouloir être écoresponsable est une chose, trouver les moyens d'y parvenir est moins sûr", précise Nicolas Flechon. Le projet a mobilisé 43 millions d'euros d'investissements.

400 volontaires ont joué le jeu dont près de 300 sur Grenoble. Les équipements permettent le **pilotage des appareils électriques et de gestion de l'énergie via internet**. En 4 ans, 60 000 effacements (coupures temporaires des usages chauffage et eau chaude sanitaire) ont été recensés. Résultat : ce civisme énergétique débouche sur le constat d'une consommation quasi-identique à l'échelle d'une journée, les basses consommations étant compensées par des rattrapages plus élevés dans la journée. Le bénéfice est essentiellement sur le déplacement d'énergie. GreenLys a permis d'établir que la modélisation du réseau intelligent n'en était encore qu'à l'état primal.

Stéphane Menu



# "Des Epl intelligentes pour accompagner leurs territoires"

Créée en 2012 par le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) pour construire et exploiter des unités de production d'énergies renouvelables, Vendée énergie est aujourd'hui le premier producteur local d'énergies renouvelables français conduit à 90 % par des collectivités locales. La Sem lorgne sur un nouveau record avec *Smart Grid Vendée*, modèle majeur de réseaux intelligents capables, en temps réel, de piloter la production, organiser le stockage et maîtriser la consommation. Entretien avec un président de Sem très engagé, Alain Lebœuf, député de la Vendée.



Alain Lebœuf : "Les territoires ne peuvent plus se contenter de rester spectateurs de l'énergie qu'ils consomment, leurs Sem n'ont d'autre voie que de devenir intelligentes elles aussi !"  
©SyDEV2015-  
PBaudry-Photographe

**Après vous être lancés dans la production d'énergies renouvelables en 2012, vous voici parmi les pionniers du *smart grid*\*. Pourquoi cette dynamique ?**

Il s'agit là d'une suite logique ! Créée pour remplacer une régie dont l'organisation ne permettait plus, ni la réactivité, ni les investissements nécessaires, **Vendée énergie** exprime la volonté de tout un territoire de reprendre la main sur ses politiques énergétiques. En quelques années, elle a ainsi construit et exploite 6 parcs éoliens, 50 centrales photovoltaïques sur toitures publiques, 2 centrales photovoltaïques au sol et 1 centrale photovoltaïque sur grandes toitures industrielles, qui représentent autant d'**indépendance énergétique pour 269 communes et 29 intercommunalités vendéennes**. **Smart Grid Vendée**, lancé en juin 2013, s'inscrit dans la même ambition, puisqu'il vise l'optimisation maximale du système, notamment par l'adéquation la plus juste des productions et consommations.

**Concrètement, en quoi cela consiste-t-il ?**

Il ne s'agit plus d'asservir la production à la consommation, mais de jouer sur la flexibilité de cette dernière en s'appuyant donc sur l'intelligence des réseaux pour **gérer l'intermittence des sources de production**... Par exemple, par des prises électriques qui, sur la base d'algorithmes météorologiques, ne déclenchent l'alimentation du lave-vaisselle que lorsque la production le permet. Cela signifie une meilleure maîtrise des consommations, bien sûr, mais ce pilotage en temps réel débouche également sur de substantielles économies puisqu'il rend inutiles ces infrastructures disproportionnées jusqu'alors obligatoires pour gérer d'hypothétiques rushs.

**Quel engagement cette expérimentation représente-t-elle pour Vendée énergie ?**

Outre la mise à disposition de ses centrales, la Sem participe à hauteur de 4 millions d'euros au budget de ce démonstrateur dont le montant total de 28 millions d'euros est soutenu pour 9,50 millions par l'Ademe ainsi que par des partenaires privés... Un investissement qui devrait connaître un retour rapide compte tenu des économies induites, ainsi que de la commercialisation du modèle. Mais même sans cette perspective, notre engagement s'imposait. En effet, parce que la production ne saurait être indéfiniment augmentée, les réseaux ne peuvent plus se contenter de seulement distribuer. Et parce que les territoires ne peuvent plus se contenter de rester spectateurs de l'énergie qu'ils consomment, leurs Sem n'ont d'autre voie que de devenir intelligentes elles aussi !

\*Réseau de distribution d'électricité utilisant des technologies informatiques afin d'optimiser la production, distribution et consommation par le partage d'information entre usagers, prestataires, bailleurs, etc.

Propos recueillis par

Laurence Denès

# L'actualité énergie & transition énergétique du réseau des Epl

## RSE : 9 Epl se font label



Le Centre européen des employeurs publics et des services d'intérêt général (CEEP) a attribué à 9 Entreprises publiques locales le label européen CEEP-CSR (ex-Discerno), signe distinctif d'une politique active et innovante de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

C'était au tour de Paris, après Milan en 2014, d'organiser la cérémonie de remise des labels 2016. La Caisse des dépôts et consignations a accueilli l'évènement à l'initiative de la section française du CEEP.

Depuis 2008, le **label CEEP-CSR** vise à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises fournissant des services publics :

- approches innovantes dans la gestion des ressources humaines,
- prise en compte des impacts environnementaux,
- bonne gestion des relations avec les collectivités locales, partenaires et citoyens.

Il fait notamment référence aux normes internationales (ISO 26000 ; EMAS, etc.).

Plus de 100 entreprises ont déjà été labellisées dont 35 françaises, parmi lesquels de nombreuses Epl. *"Si la RSE est souvent mise en avant par des poids lourds du paysage économique, même des Epl de petite taille peuvent mener une véritable démarche dans ce sens"*, déclare **Pascal Bolo**, président du CEEP-France.

### Un bon exemple d'application des textes européens

Un sentiment partagé par Pervenche Berès, députée européenne. *"Ce label en faveur de la RSE constitue un bon exemple d'application des textes européens, en particulier des directives « marchés publics » et « concessions »"*. En effet, leur transcription en droit français, les critères sociaux et environnementaux sont pris en compte dans ces procédures, donnant ainsi plus de chances aux Epl de toute taille d'y accéder.

### Les Epl françaises labellisées en 2016 :

**NGE Nantes**

**Saemes**

**Plaine Commune Développement**

**Séquano Aménagement**

**Groupe SERL**

**SIC - Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie**

**SIDR - Société Immobilière du Département de la Réunion,**

**SODEGIS**

Epl labellisée avec mention : **Semaest** "CoSto - Connected Stores"

### Une procédure d'évaluation en trois étapes

Dans un premier temps, les entreprises candidates évaluent leur performance en termes de RSE en répondant à un questionnaire en ligne. Les candidats ayant obtenu de bons résultats sont soumis à une évaluation par les experts.

Après l'analyse par les experts, un jury indépendant, composé de représentants des institutions européennes, attribue le label aux lauréats. Chaque candidat reçoit un rapport et des conseils individualisés. Le label est valable deux ans.

### Qu'est-ce que le CEEP ?

Depuis sa création en 1961, le CEEP assure la représentation des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général au plan communautaire. Il regroupe actuellement des représentants de 22 États. Y adhèrent des sections nationales, telle que la section française, le CEEP France, composé d'une quarantaine de membres, entreprises ou fédérations, dont la Fédération des Epl, représentatifs de la plupart des **entreprises françaises dédiées à des missions d'intérêt général**, dans le domaine des réseaux, des services sociaux et de santé, des banques et du développement local.

Le CEEP France est présidé par Pascal Bolo, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Nantes et président de la Sem des transports en commun de l'agglomération nantaise (Semitan).

---

*Les Entreprises publiques locales : 1 243 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) sont en activité en France. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le tourisme, le logement, l'environnement, le développement économique et la mobilité. Elles emploient 63 500 personnes. Le montant de leur capitalisation s'élève à 3,9 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. Les Epl gèrent un patrimoine de 549 000 logements, et logent 1,3 million de personnes. En 2015, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 12,2 milliards d'euros.*

---

#### CONTACTS PRESSE

**Hervé Le Dain** - 01 53 32 22 41 - 06 45 32 64 39 - h.ledain@lesepl.fr

**Rosemay Bimwala** - 01 53 32 22 26 - r.bimwala@lesepl.fr

**Hervé LE DAIN**



## Dole, ville de colloque, ville d'Epl



Nouveau théâtre d'exploits en matière d'Epl, avec notamment la création de la 1<sup>re</sup> SemOp de France, la ville de Dole et la Communauté d'agglomération du Grand Dole ont ouvert grand les portes de l'hôtel de ville pour accueillir les représentants de collectivités et acteurs du développement local venus assister nombreux au colloque interrégional des Epl le 16 septembre, sur l'eau et les énergies renouvelables.

En quête d'idées et des conseils pour les aider à mettre en œuvre les réformes des services publics de l'eau et de l'énergie, la centaine de participants est repartie avec des expériences duplicables et des cartes de visites.

Après une présentation du mouvement Epl par **Vincent Fuster**, président de la Fédération régionale Bourgogne-Franche-Comté, en ouverture de la rencontre, le député-maire de Dole, **Jean-Marie Sermier**, a tenu à assurer le "service après-vote" des lois NOTRe et transition énergétique, mais également à revenir sur la première année d'existence de la **SemOp Doléa**. Une gouvernance plus équilibrée entre la ville de Dole et Suez et une baisse de 6,9% du prix de l'eau dès cette année sont les premiers résultats visibles à mettre au bénéfice de cette initiative.

### **"Une gouvernance partagée et non contrainte"**

*"Une gouvernance partagée et non contrainte, loin de celles des nouvelles intercommunalités XXL amenées par la réforme",* selon **Jean-Pascal Fichère**, président du Grand Dole et administrateur de l'AdCF, qui rappelle que les plus petites communes sont encore loin de ressentir les effets positifs de l'intercommunalité. *"Le dialogue va se faire progressivement à l'image du transfert de l'eau où la convergence des finances, de l'état des réseaux et des modes de gestion sera lente",* poursuit-il.

Il est tout de même bon de rappeler le big-bang territorial auquel sont confrontés les 23 000 syndicats d'eau et d'assainissement et dont l'objectif de réduction est fixé à 3 500 !

Qu'ils s'appellent Epl, régie ou entreprise privée, la vision des opérateurs semble converger vers la proximité du consommateur avec toutefois quelques démarcations. *"Une eau de la meilleure qualité possible avec un prix le plus bas, c'est ce qui doit guider l'opérateur quel que soit le mode de gestion",* insiste **Raymond Feyssaguet**, président de la Semidao. Les opérateurs s'accordent à dire que la gouvernance doit s'incarner et servir l'exercice du service public de l'eau et non servir l'intérêt d'un territoire plutôt qu'un autre.

"La Spl est l'outil de coopération intercommunal par excellence", assène **Georges Bise**, directeur général de la Spl O des Aravis. **Sylvain Tronquet**, directeur eau et assainissement du Grand Chalon, se fait l'avocat de la saine concurrence en précisant que "conserver une gestion mixte des réseaux d'eau à l'échelle d'une agglomération permet de mettre en tension les opérateurs, publics comme privés".

Les groupes privés qui, le rappelle **Igor Semo**, directeur des relations institutionnelles de Suez, "ne sont pas à oublier car ils occupent toujours une place importante dans le secteur de l'eau". Si la délégation de service public avec un grand D n'est plus aussi courante, Suez reste le prestataire pour tout type d'opérateur, régie, syndicat, Epl...

Financier de l'étape, **Yves Picoche**, directeur du département des interventions et actions de bassin de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a souhaité clarifier le rôle de l'agence. Il a rappelé tout l'intérêt de la solliciter dès à présent, en amont du transfert de la compétence, pour aider à établir une meilleure cartographie des réseaux et largement subventionner les schémas directeurs. Si "l'eau est censée payer l'eau", l'agence intervient également en soutien des politiques ambitieuses visant l'optimisation des rendements du réseau.

Rendements élevés, maîtrise des coûts, proximité, l'action des Epl de Colmar (SCCU, Colmarienne des eaux et Vialis) est remarquable. **Gilbert Meyer**, maire de Colmar et président de la Communauté d'agglomération en a fait des opérateurs performants repoussant régulièrement leurs limites de manière à les maintenir dans l'alignement concurrentiel, voire parmi les meilleurs (ex : les tarifs pratiqués par la Colmarienne des eaux sont les 10<sup>es</sup> plus bas de France).

Par ailleurs, les Epl de Colmar ont engagé leur développement sur de réelles synergies entre elles et avec la ville et l'agglomération de Colmar. Les exemples ne manquent pas et sont à retrouver dans l'étude [Des outils économiques pour la mise en œuvre des politiques locales](#).

### Une transition énergétique durable et démocratique

Les interactions et interconnexions fortes se retrouvaient également entre l'ensemble des acteurs présents à la deuxième table ronde consacrée aux énergies renouvelables. Tel un jeu de poupées russes, l'Ademe **Bourgogne-Franche-Comté** soutient, au sens large, la politique énergétique du Conseil régional qui souhaite quant à lui s'appuyer sur la dynamique de création de Sem EnR par les syndicats départementaux afin d'engager une transition énergétique profonde et durable des territoires. Ces mêmes syndicats qui ont la volonté d'impliquer les citoyens par financement participatif, au travers de SA ou SAS coopérative comme Ercisol, représentée par **Bernard Lachambre**, adhérent à Energie partagée.

À l'image de Suez sur la question de l'eau, les représentantes de **GrDF** ont démontré leur pluralisme dans l'action et rappelé que l'entreprise est potentiellement l'opérateur de tous les territoires et tous les acteurs. À titre d'exemple, le déploiement du biométhane, sujet d'avenir pour le groupe, est essentiel au développement des énergies renouvelables et GrDF prévoient le doublement des sites d'injection en 2017 (23 actuellement).

Entre sensibilité du transfert de l'eau et maturité des projets énergétiques, **Jean-Claude Lagrange** et **Vincent Fuster**, respectivement vice-président et président de la Fédération des Epl de Bourgogne-Franche-Comté, ont rappelé leur satisfaction de voir la Fédération investir des sujets complexes et déterminants pour l'avenir des territoires, de leurs élus et de leurs citoyens. S'investir signifie également accompagner une dynamique, la Fédération l'a bien compris et en a fait le sujet de son **Congrès à Marseille**, du 11 au 13 octobre : Epl ou dynamiser l'économie locale. Revoyons-nous un peu plus au sud !

**Grégory DECOSTER**



# La Fédération des Epl

## La Fédération des Epl en quelques mots

**La Fédération des Entreprises publiques locales est, depuis 1956, l'unique représentant des 1 243 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) françaises. Elle est affiliée au réseau européen des 25 000 Entreprises publiques locales (Epl), représenté par le Ceep, le Centre européen des entreprises à participation publique.**

La Fédération des Epl est dirigée, et à tour de rôle présidée, par des élus issus des principales familles politiques. Les représentants des actionnaires privés des Sem et des directeurs des Epl enrichissent l'œcuménisme de son conseil d'administration. Son action est soutenue par 730 Epl et 30 partenaires.

### Représenter les intérêts des Epl

Ambassadrice des Epl, la Fédération porte leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des partenaires privés tant aux niveaux régional et national qu'au plan européen pour leur garantir le meilleur cadre d'intervention et anticiper l'évolution de leur environnement. Ce lobbying piloté par son Conseil d'administration repose sur un réseau de 130 parlementaires présidents d'Epl, l'activité de ses Commissions et Comités permanents ainsi qu'une veille stratégique et prospective.

### Promouvoir les Epl auprès des collectivités locales

Cette promotion de la réponse Epl auprès des élus locaux et de leurs équipes est portée de concert par la Fédération nationale et les 17 fédérations régionales d'Epl, auprès de tous les échelons de collectivités locales. Elle emprunte de multiples canaux : événements régionaux, interrégionaux et nationaux, rendez-vous personnalisés, éditions, sites internet... Cette action territoriale peut conduire à un accompagnement des collectivités locales dans leurs projets de création d'Epl, pour sécuriser la naissance et pérenniser l'avenir de ces entreprises.

### Renforcer la performance des Epl

Soucieuse de consolider leur professionnalisme, la Fédération des Epl offre à ses adhérents une large gamme d'animation et d'expertise destinée à les aider à préparer au mieux leur avenir : appropriation de l'actualité et de la conjoncture, assistance juridique, analyse financière, formation, guides thématiques, identification de nouveaux modèles et bonnes pratiques, appui au management... Cet apport d'expertises se fait également par l'animation d'une vingtaine de réseaux professionnels. Ces espaces de rencontre et de dialogue sont répartis par métier (tourisme, logement, aménagement, mobilité...), par thématique (développement durable, innovation...) ou par fonction (présidents, communicants, juristes...). La Fédération des Epl organise également, avec le concours de ses 30 partenaires, d'importantes plateformes d'échange, à l'instar du Congrès des Epl et de la Conférence des Epl Outre-mer.

La Fédération des Epl compte 41 permanents et son action est relayée par le réseau des 17 fédérations régionales, véritables réseaux de proximité. Elle est présidée depuis octobre 2014 par **Jacques Chiron**, sénateur de l'Isère.

**Fédération des Epl** – 95 rue d'Amsterdam – 75008 Paris  
Tél. : 01 53 32 22 00 - Twitter : @FedEpl - Facebook : Fed Epl  
Pour tout savoir sur les Epl : [lesepl.fr](http://lesepl.fr)

## Contacts :

Grégory Mascarau, 01 53 32 22 45

[g.mascarau@lesepl.fr](mailto:g.mascarau@lesepl.fr)

Hervé Le Dain, 01 53 32 22 41 - 06 45 32 64 39

[h.ledain@lesepl.fr](mailto:h.ledain@lesepl.fr)





ÉCOLE DE MANAGEMENT DES DIRIGEANTS  
D'ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

## Un atout majeur pour votre réussite professionnelle



finances

géopolitique

connaissance de soi

marketing

gouvernance d'entreprise

Dans un environnement économique en mutation, le dirigeant d'Epl doit être en mesure d'apporter de nouvelles réponses et de déployer les plans d'action stratégiques adaptés.

L'Ecole de management des dirigeants d'Epl, créée à l'initiative de la Fédération des Epl en 2001, met à disposition des dirigeants l'expertise, les méthodes et les outils nécessaires pour relever les défis du développement du territoire en conciliant performance et bien commun.

### Les objectifs du programme Epl Management :

- comprendre son environnement et être attentif à l'anticipation de ses évolutions
- saisir les opportunités de développement en utilisant des outils de pilotage et de conduite du changement pertinents
- développer ses compétences managériales
- développer une vision transversale tournée vers le client
- mieux appréhender les facteurs de motivation de ses équipes et adapter son leadership
- optimiser ses outils de gestion
- développer ses aptitudes à communiquer avec l'ensemble des parties prenantes
- se créer un réseau fort des 325 anciens des promotions précédentes.

### La formation :

Le cycle long s'articule en 6 modules de 3 jours par mois axés sur les fondamentaux utiles au dirigeant avec apports d'expertise, études de cas, témoignages et mises en situation. Les séquences alternent travaux individuels ou en groupes. Chaque promotion est composée d'environ 25 participants venant de tous les métiers exercés par les Epl en métropole et en Outre-mer. Basée sur la dynamique de groupe, cette formation se déroule sous forme résidentielle sur le campus HEC à Jouy-en-Josas (78).

Présidents développeurs • Directeurs managers

« Il faut être enthousiaste dans son métier pour y exceller. » Diderot



Sur le campus  
**HEC**  
PARIS  
Apprendre à oser®

FÉDÉRATION DES  
**epl**  
ENTREPRISES  
PUBLIQUES LOCALES

### Contacts

**Bernard Védrenne**, directeur d'Epl M - b.vedrenne@lesepl.fr  
**Mylène Viranin**, assistante - m.viranin@lesepl.fr  
**Fédération des Entreprises publiques locales**  
Tél. : 01 53 32 22 34 - 95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Pour en savoir plus :  
**lesepl.fr**

FÉDÉRATION DES  
epi  
ENTREPRISES  
PUBLIQUES LOCALES